

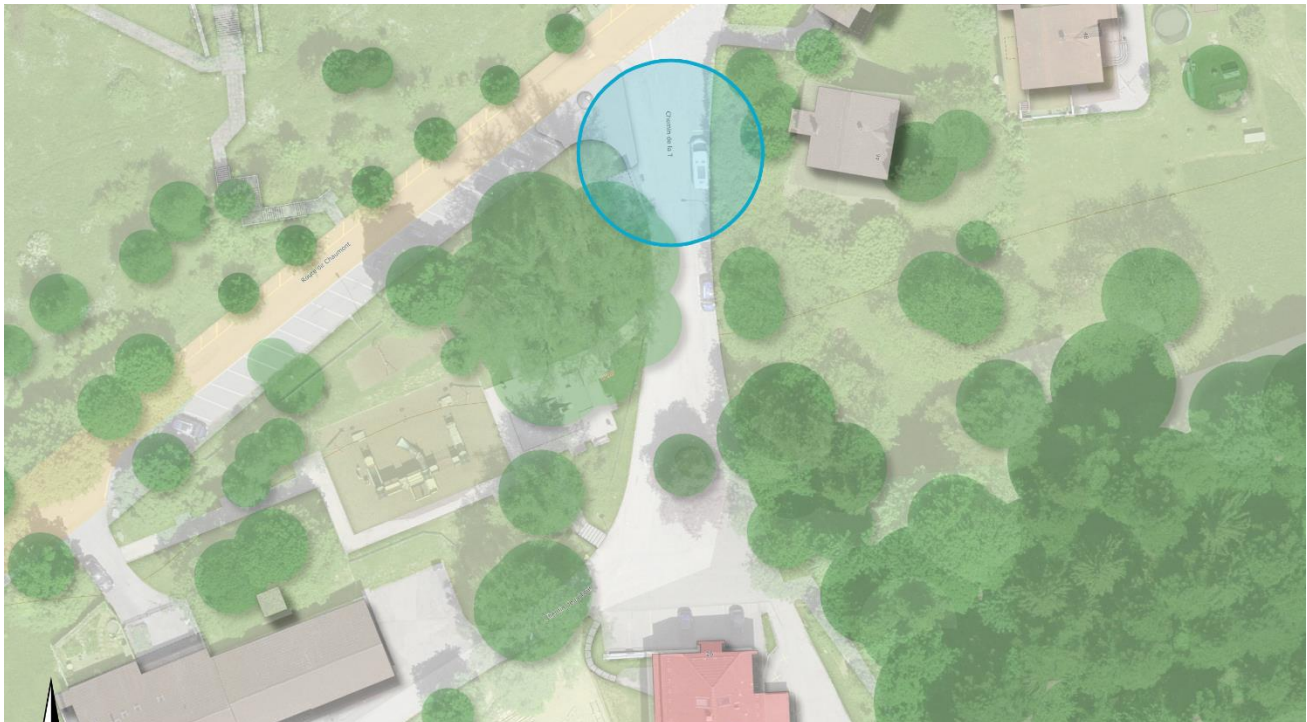
APPEL À PROJETS POUR L'EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT SAISONNIER

Madame, Monsieur,

Afin d'animer la localité de Chaumont, la Ville de Neuchâtel met au concours un emplacement destiné à l'exploitation d'un point de vente saisonnier.

Situation

L'emplacement proposé est situé au chemin de la Tour à Chaumont, à proximité de la place de jeux, d'un parking public, et du funiculaire. Aucun équipement n'est disponible pour l'eau potable ou pour les eaux usées. Une installation électrique provisoire peut être réalisée aux frais de l'utilisateur-trice. Une surface d'environ 10 m² pourra être accordée, elle est adaptée à l'exploitation d'un food-truck proposant uniquement la vente à l'emporter.



Période et redevances

La période d'exploitation est fixée du 15 juin au 30 septembre 2026, les dates exactes seront à définir avec le/la futur-e exploitant-e. À l'issue de cette première saison, un bilan sera établi et les modalités d'exploitation pour les



années suivantes seront réévaluées. L'utilisation du domaine public est soumise au paiement d'une taxe, plus de détails sur ce point pourront être communiqués sur demande.

Exploitation

Les horaires d'ouverture sont à définir mais devront dans tous les cas respecter le cadre légal (06h00-22h00). L'exploitant-e devra proposer au minimum la vente de glaces, boissons et petite restauration. Une légère musique d'ambiance pourra être diffusée entre 17h00 et 20h00 la semaine et entre 11h00 et 22h00 le week-end mais elle ne devra pas être audible au-delà du point de vente. Aucune animation musicale ne pourra être organisée.

Infrastructure

De manière générale, l'infrastructure devra être réduite au stricte nécessaire afin de limiter l'impact visuel, seul le point de vente pourra être fermé et couvert. Toutes les exigences liées à l'esthétique pourront vous être transmises sur demande ou consultés sur le [site internet de la ville de Neuchâtel](#), dans le document « Directive relative aux appels d'offres pour édicules saisonniers ».

Projet et exploitant-e

Les personnes intéressées ont la possibilité de nous transmettre un dossier complet par la poste ou à l'aide de [Swisstransfer](#) Toutes les coordonnées nécessaires figurent en bas de page.

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- une présentation générale du projet ;
- le concept commercial et / ou business plan ;
- les caractéristiques techniques de l'installation (avec ses dimensions) ;
- des photos de l'installation, un soin particulier devant être accordé à l'esthétique de l'infrastructure ;
- le nom de l'installation et son éventuel logo ;
- une carte des services proposés avec indication des prix ;
- la mention précise des jours et horaires d'ouverture projetés.

Pour que leur dossier soit recevable, les candidat-e-s sont tenus de produire les documents suivants :

- une copie de leur carte d'identité ;
- pour une personne morale : extrait du registre du commerce
- un CV accompagné des éventuelles références, attestations et certificats/diplômes ;
- un extrait récent du casier judiciaire (celui-ci ne doit pas dater de plus de 3 mois) ;
- un extrait du registre de l'Office des poursuites et faillites ;
- une autorisation de séjour (pour les personnes de nationalité étrangère).

Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux exigences précitées seront déclarés irrecevables et ne seront pas examinés. Le délai pour le dépôt des dossiers de candidature est fixé au **20 mai 2026**. Un bref délai supplémentaire peut être accordé aux candidat-e-s pour compléter leur dossier.

M. Junuzovic de l'Office du domaine public de la ville de Neuchâtel reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 032 717 75 50).

Le Conseiller communal
Chef du dicastère



Jonathan Greillât

